

ON PEUT ACCÉDER AU SERVICE DE DEUX FAÇONS

TÉLÉPHONE /COURRIEL

SERVICES OFFERTS:

La section juridique de BILTZEN (Service Basque de l'Intégration et de la Convivance Interculturelle) vous répondra. Biltzen pourra:

- Dissiper vos doutes
- Vous orienter vers une autre organisation agréée
- Vous proposer l'assistance d'un avocat

IN-SITU:

Vous pouvez vous présenter aux bureaux des organisations agréées où l'on vous donnera rendez-vous pour vous recevoir.

On pourra:

- Dissiper vos doutes
- Vous orienter vers une autre organisation agréée
- Vous proposer l'assistance d'un avocat



CONSEIL JURIDIQUE IN-SITU
ORGANISATIONS AGRÉÉES

ARABA

CRUZ ROJA tel.: 945 222 222 (Vitoria-Gasteiz)
GEAR tel.: 945 266 805 (Vitoria-Gasteiz)

BIZKAIA

CRUZ ROJA tel.: 944 230 359 (Bilbao)
944 950 229 (Portugalete)
CITE – CCOO tel.: 944 243 424 (Bilbao)
CARITAS (à travers ses services sociaux)
KOSMOPOLIS tel.: 688 605 551 (Getxo)

GIPUZKOA

CRUZ ROJA tel.: 943 327 795 (Donostia)
943 176 248 (Eibar)
ADISKIDETUAK tel.: 943 639 690 (Irún)
SOS Arrazakeria tel.: 943 245 627 (Donostia)

CONSEIL JURIDIQUE
VIA TELEPHONE ET COURRIEL

BILTZEN

> A titre personnel: tel.: 900 840 890
asesoria@euskadi.eus

> A titre professionnel: tel.: 94 400 18 09
juridika@biltzen.org

09:30-14:00 h.
POUR LES RAPPORTS D'ANCRAGE,
D'EFFORTS D'INTEGRATION ET DE SITUATION DE LOGEMENT
Ecrire à l'adresse suivante
informes@euskadi.eus



AHOLKU-SAREA

AHOLKU-SAREA

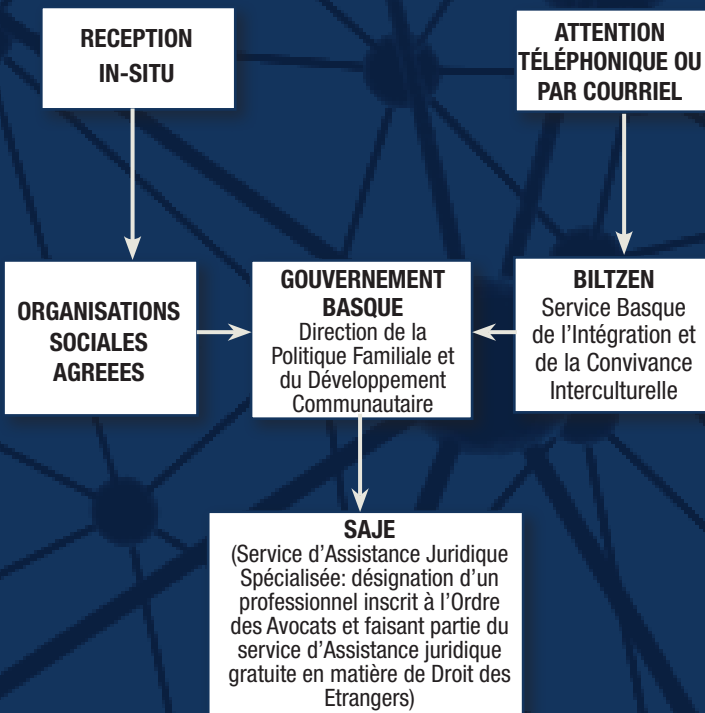
SERVICE JURIDIQUE BASQUE EN MATIÈRE DE DROIT DES ETRANGERS

SERVICE JURIDIQUE BASQUE EN MATIÈRE DE SERVICE JURIDIQUE



ON PEUT ACCÉDER AU SERVICE DE DEUX FAÇONS

ON PEUT ACCÉDER AU SERVICE DE DEUX FAÇONS



DESTINATAIRES

Personnes **étrangères** et **professionnels** de l'Administration Publique et des organisations sociales qui participent par leur accompagnement, aux différents parcours d'inclusion sociale, ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes.

OBJECTIF

Servir d'appui à la **régularisation** administrative des personnes étrangères et éviter qu'elles ne se retrouvent à nouveau en **situation irrégulière**. Les aider à exercer leur **droit de vivre en famille**.

DEMANDE D'INFORMATION

SI VOTRE DEMANDE D'INFORMATION CONCERNE:

- Les Permis de Résidence pour **Circonstances Exceptionnelles** (ancrage familial, ancrage social, ancrage pour raisons humanitaires ou pour violence de genre).
- Les **Permis de Séjour pour Etudes**. Renouvellement.
- **Les Mineurs étrangers**.
- La Résidence de **longue durée** / Longue durée UE.
- Le Régime **communautaire**/ Membres de la famille de ressortissants de l'Union Européenne qui résident au Pays Basque.
- Les **Renouvellements**.
- Les **Modifications** (y compris le Permis de personnes regroupées récemment indépendantes du regroupant).
- Les **Regroupements**.